



Assemblée générale ordinaire du 1er mai 2011

Résolutions votées à l'AG du 1er mai 2011 à Marigny relevé sommaire de décisions

31 associations présentes et 22 représentées, total 53 associations sur 83 ayant droit de vote c'est-à-dire à jour de leur cotisation 2011, soit 95 voix présentes ou représentées sur 135 voix au total.

Les scrutateurs étaient Bernard Sauldubois, de l'Association des Amis des moulins du Jura, et Françoise Bouillon de l'Association de sauvegarde des moulins de Touraine.

Secrétaire de séance André Lacour

Les Associations locales Parc d'Auzon, Ach Meulin, Courtelevant, Marpent, Loctudy, Moulin de la Tourne, moulin du Breuil n'ont pas réglé leur cotisation 2011 au jour de l'AG. Ces associations ne peuvent prendre part au vote.

Le PV de l'AG du 2 mai 2010 est approuvé à l'unanimité.

1ère Résolution : présentation des associations nouvelles

L'Assemblée Générale ordinaire approuve à l'unanimité l'affiliation des 12 nouvelles associations selon liste ci-dessous.

5 Associations Territoriales

AMRPO Association des Moulins et Rivières du Perche Ornaïs, présidée par M. Claude Cognon,

CONFLUENCE association dans le département 54 présidée par M. Marc Giacometti,

APRAM Huisne 28, association de bassin présidée par Mme Michèle Sortais.

AQUAvre, association de bassin (Eure-et-Loire) présidée par M. Michel Ribémont.

Touche pas à ma rivière, association de bassin (44) présidée par Mme Anne-Sophie Douet.

7 Associations Locales

Le moulin de Librecy dans les Ardennes présidé par Mme Nadine Demars

Les compagnons du Livre en Savoie président M. Jacques Gaillard

Les Ailes de Grateloup en Lot-et-Garonne, président M. Guy Fargue

(ces 3 ALAM ayant déjà cotisé en 2010 mais postérieurement à l'AG)

Amicale de moulin, lavoirs de St-Quay-Portrieux (moulin St Michel), Côtes-d'Armor, président Henri Hydrio.

L'Anille, moulin de Saint-Michel à St Martin de Clelles (Isère), présidée par Mme Rose Aussenac.

Ass du Moulin de la Ribère, à Mauvezin, Hautes-Pyrénées, présidée par M. Pierre Cabarrou.

ASVM Authie-Canche-Ternoise, à Blangy s/Ternoise (Pas-de-Calais) présidée par M. Christian Martin.

L'Association locale Amis de St Michel (05) association agréée en 2009, non adhérente en 2010, a souhaité adhérer de nouveau en 2011.

A l'issue de cette Assemblée générale la FFAM compte :

- 90 associations membres, dont 52 associations territoriales et 38 associations locales
- Dont 83 à jour de leur cotisation 2011 au jour de l'AG (soit 52 territoriales et 31 locales)
- La section des membres individuels regroupe au jour de l'AG 191 membres à jour de cotisation (dont 35 nouveaux 2011).

2ème résolution : L'Assemblée Générale ordinaire approuve à l'unanimité le compte-rendu d'activité, tel qu'il a été présenté par le Secrétaire et les membres du Bureau et les conseillers techniques.

3ème résolution : L'Assemblée Générale ordinaire approuve à l'unanimité les comptes de l'exercice 2010 (attestés par le cabinet comptable ASB Conseil) tels qu'ils ont été présentés par le Trésorier. Elle donne quitus au Trésorier et aux Administrateurs de leur gestion.

Elle décide que le résultat négatif de l'exercice soit - 6 469 € sera affecté en « report à nouveau débiteur ». Ce solde déficitaire résulte de l'opération Cholet autofinancée à hauteur de 14 286 € (montant restant à la charge de la FFAM après déduction des participations).

4ème résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire approuve à l'unanimité le budget de l'exercice 2011, tel qu'il a été présenté par le trésorier.

Le montant de la cotisation 2011 est reconduit pour l'année 2012 pour les Associations territoriales.

Pour les associations locales, 2 € par adhérent au lieu de 1,50 € ; cotisation minimum 50€ au lieu de 45 €.

Pour les SMI, on distingue deux tarifs (hors abonnement) :

- tarif de 30 € sans changement pour les personnes physiques.

- un nouveau tarif spécifique de 50 € est mis en place, il s'applique aux associations locales ayant choisi de cotiser dans cette section, aux collectivités territoriales et aux entreprises.

5ème résolution : L'Assemblée Générale ordinaire approuve à l'unanimité le rapport moral présenté par la Présidente.

Désignation de membres associés Bernard Delrue, du moulin de Lugy (PdeC) et Hubert Villeneuve (moulins du Quercy), ont été désignés à l'unanimité membres associés.

Une commission de l'eau et des seuils est mise en place, elle fait suite à la commission Barrages. Hubert Villeneuve présente les membres qui la composent, et présente sa mission qui est de collecter et organiser les infos à vous retransmettre et de réfléchir sur les prochaines actions.

Quelques colloques régionaux aux 4 coins de la France, sur les mois à venir, avec le soutien de la FFAM, devraient prolonger les actions récentes...

Sur proposition de Jean-Marie Pingault, la mise en place immédiate d'un fonds spécial de solidarité pour des actions d'envergure, particulièrement judiciaires, est votée à l'unanimité. Ce fonds sera alimenté par les contributions exceptionnelles qui seront demandées sur la base du volontariat à tous les adhérents, par l'intermédiaire de leurs associations. Un compte courant dédié sera ouvert pour le gérer.

Intervention très intéressante du sénateur Bailly qui nous assure de son soutien.

Le bilan de la revue Moulins de France est excédentaire, avec plus de 2 000 abonnés en avril 2011. Les associations territoriales affiliées reçoivent désormais 2 exemplaires gratuits de la revue, dont un pour communication et/ou promotion de la FFAM et de la revue.

Le congrès 2012 sera organisé par les Amis des moulins marnais.

Vendredi après-midi présentation par Guy Pustelnik du rôle des EPTB, et par Mme Ralli de l'évolution physique et sociétale des cours d'eau, perspectives (ces conférences seront restituées ultérieurement).

Paris, le 8 mai 2011
Annie Bouchard, présidente de la FFAM



Compte-Rendu d'Activité de l'année 2010

Le Conseil d'Administration de la FFAM, composé de quinze membres élus, assure la conduite, la défense et le contrôle de l'Association qu'il représente. Son compte rendu d'activités informe les membres de l'Assemblée pour qu'ils puissent évaluer son action et voter en connaissance de cause.

Le Bureau composé de sept membres élus par le Conseil d'Administration règle les problèmes courants et prépare les sujets qui seront soumis ensuite au Conseil d'Administration pour discussion et décision.

Nous avons eu la grande tristesse de perdre notre vice-président et ami Jean-Claude Lainé (minute de silence)

Fonctionnement administratif et Réunions du Conseil d'Administration et du Bureau

Grâce à une solidarité amicale et à l'engagement de certains, nous nous sommes tournés vers un mode d'organisation basé sur l'équipe de travail et sur des compétences.

En 2010 le Conseil d'Administration et le Bureau se sont réunis 8 fois ; les réunions se sont tenues à Paris, au musée des Arts et Traditions Populaires où est le siège social de la FFAM, et où une salle était mise gracieusement à notre disposition depuis plusieurs années ; on nous a informés que cette mise à disposition prenait fin en juin. Nous avons prospecté pour trouver une autre salle ; après nous être réunis une fois dans une salle privée dans le 8^e arrondissement, nous avons eu l'opportunité de contacter la maison des mines et des Ponts rue St Jacques à Paris 5^e. Depuis octobre 2010 nous y tenons nos réunions, pour le prix de 150€ la journée, ce qui est tout à fait acceptable pour Paris. Il n'y a pas eu en 2010 de Conseil d'administration décentralisé, ayant été observé que l'efficacité des réunions s'en trouve affectée en même temps que les charges financières sont aggravées. Le taux de participation aux réunions est bon, ceux qui se sont trouvés exceptionnellement empêchés se sont excusés. Se rajoutent aux réunions en moyenne 1 à 3 invités ayant en charge des dossiers particuliers. André Coutard est invité à toutes les réunions (CA et bureaux) en tant que rédacteur en chef de la revue. Les comptes rendus de réunions de Conseil d'Administration sont envoyés à toutes les associations dès leur approbation par le Conseil suivant. Les membres associés reçoivent les convocations et les projets de CR de réunions, ils peuvent venir lorsque le sujet les concerne plus particulièrement, Jean-Marie Pingault participe régulièrement aux réunions de CA.

Le fonctionnement de la FFAM en 2010 a continué avec la même philosophie que les années précédentes, en s'adaptant à une diversité des tâches de plus en plus grande. Nous avons revu, en intégrant plus de souplesse dans notre organisation, la répartition des tâches entre les différents administrateurs, afin de faire face à l'augmentation de la charge globale d'activité (augmentation du nombre d'adhérents, d'abonnés, nouveaux projets...). La plupart des membres du Conseil assurent des tâches particulières. Nous les en remercions. Nous tendons à avoir un conseil dont chaque membre est impliqué dans l'effort collectif. Nous souhaitons ainsi être en mesure de concilier des projets ambitieux avec les exigences de la démocratie associative. Le bureau procède entre 2 réunions et chaque fois que c'est nécessaire à des consultations par courrier électronique. Le bureau est solidaire dans ses décisions.

La Présidente donne la parole à André Garrigues secrétaire qui présente le rapport de la gestion 2010.

Cette année a vu se poursuivre la multiplication des contacts avec les Associations, les adhérents individuels et avec nos partenaires. Nous bénéficions désormais d'un réseau national solide où la FFAM est présente ou représentée dans chaque département. En plus des ARAM et Associations locales qui couvrent 87 départements, 21 correspondants assurent le relais dans leur département (parfois 2 par département), le délégué de la SMI couvrant les quelques départements restants. Ceci est symbolisé par la carte de France des départements en ligne sur Internet afin que les internautes et éventuels nouveaux adhérents disposent de l'information voulue, et correspond à la liste des contacts par départements sur les dépliants/affiches qui vous sont distribués, ces dépliants sont actualisés et réédités chaque année.

Le nombre des associations affiliées et des adhérents ne cesse de croître, la FFAM se développe toujours.

L'information interne se fait par le Flash qui permet d'apporter aux adhérents des informations régulières sur la Fédération et également sur ce qui se passe autour des moulins.

Il est envoyé à tous les présidents et dirigeants des associations affiliées (qui sont invités à relayer les informations à tous leurs membres). Yves Delloye, délégué des membres individuels se charge de le diffuser aux membres individuels. Christian François fait les envois papier à la trentaine de SMI qui n'ont pas de mail, et Agnès Magdelaine aux quelques associations dans la même situation.

Il est principalement diffusé par Internet ce qui permet de réduire les frais d'affranchissement et également de diminuer la consommation de fournitures, et de diffuser en temps réel....

Nous remercions particulièrement les Associations qui publient un bulletin. C'est une source très importante d'informations pour la FFAM et nous publions au minimum le sommaire de tous les bulletins qui nous parviennent, voire quelques articles. Nous encourageons toutes les associations à produire un bulletin et à nous en faire parvenir 2 exemplaires, 1 au secrétaire et 1 à la Présidente...

Pensez aussi à vous envoyer vos bulletins mutuellement, certains articles ou vos expériences peuvent intéresser les responsables ou les adhérents d'une autre association, cela facilitera les relations entre les associations au niveau horizontal. La FFAM vous offre la possibilité si vous le souhaitez de les mettre en ligne via un lien sur le Flash. Plusieurs associations qui diffusent leur bulletin par mailing bénéficient déjà de cette opportunité, qui permet un meilleur échange des expériences, des connaissances sur le plan transversal.

Pensez aussi à nous envoyer les infos de ce qui se passe chez vous, sur le terrain.

Les fiches FFAM

Ces fiches sont toujours très consultées, y compris par des spécialistes (notaires et autres), par des non-adhérents. Beaucoup de projets de nouvelles fiches n'ont pu voir le jour par manque de rédacteurs... Nous renouvelons l'appel fait chaque année, il y a parmi vous ou dans vos associations des amateurs qui ont un savoir-faire à faire partager, la participation peut n'être que ponctuelle, sur un thème précis. Les thèmes sont variés. Grâce au courrier électronique, l'éloignement ne pose aucun problème, la FFAM peut se charger de la mise en page. N'hésitez pas à nous faire des propositions, là encore faites partager vos connaissances, faites bénéficier les autres membres de la FFAM de votre expérience et de vos expériences.

Les éditions de la FFAM

C'est un secteur de notre activité particulièrement dynamique. Toutefois nous n'avons pas de nouveau titre à vous proposer cette année.

Avec le numéro de janvier 2011 de Moulins de France vous avez reçu comme en 2010 un calendrier, cette opération nous a valu un certain nombre de témoignages de satisfaction. Merci à ceux qui nous ont écrit un petit mot, c'est un encouragement toujours apprécié...

Philatélie

En collaboration avec la Poste, la FFAM participe depuis 2008 à la définition et à la réalisation de planches de timbres « édition spéciale congrès FFAM » composées de 10 timbres d'affranchissement 20g (collection « timbres personnalisés » La Poste), plus une vignette autocollante. Ces timbres édités avec la ligne graphique de l'année, soit un moulin du département du congrès, en alternance moulin à vent moulin à eau, connaissent un grand succès. Au vu de toutes les réponses favorables relevées sur les questionnaires congrès en retour depuis le début de cette série, l'expérience a été poursuivie pour 2011, avec la roue du moulin à eau du Val d'Amour à Vaudrey dans le Jura. La Poste nous fait un peu un « régime de faveur » espérons qu'elle poursuivra sa prestation...

La participation de la FFAM au Salon international du Patrimoine Culturel

Pour la première fois en 2008, grâce à notre partenariat avec la FNASSEM, nous avons pu participer au Salon du Patrimoine au Carrousel du Louvre à Paris.

De nombreuses personnes se sont arrêtées au stand de la FFAM, et se sont intéressées à notre action. Plusieurs adhésions en ont résulté, et une meilleure sensibilisation de notre action. Des membres de la FFAM profitent de l'occasion pour nous rendre une visite. Nous proposons des ouvrages répondons à beaucoup de questions. Le salon du Patrimoine est un outil essentiel pour développer notre potentiel dans le milieu culturel. Le thème 2011 sera « **le patrimoine dans la ville** ». Il s'agit d'une occasion unique d'être présents aux côtés des « grands » du Patrimoine. Merci à tous les bénévoles qui nous apportent leur aide sur ces 4 jours consécutifs.

Salon du Timbre

A l'occasion du Salon du Timbre de juin 2010, un bloc de 6 timbres sur les moulins série « Le coin des collectionneurs » a vu le jour. La FFAM a été déclarée partenaire officiel et a assuré des animations lors de la journée « Premier jour » le 15 juin. Des séries des timbres édités en 2008, 2009 et 2010 étaient proposées aux collectionneurs dans des pochettes FFAM. Selon des contacts pris dans le cadre de ce partenariat, nous avons eu la satisfaction d'apprendre que les planches de timbres éditées par la FFAM, en séries limitées, prendront de la valeur dans la cote des philatélistes.

Le site WEB

La FFAM possède son site www.moulinsdefrance.org.

Le site fait l'objet d'une mise à jour régulière quasi en temps réel. Le site et l'ensemble de son contenu (textes et photos) appartiennent à la FFAM. Son suivi est de la responsabilité du secrétaire général, sous couvert de la présidente. Début 2009 nous avons été obligés de changer d'hébergeur, notre hébergeur depuis plusieurs années n'assurant plus le service, il nous a proposé de migrer vers un partenaire préférentiel. Au printemps 2010 nous avons de nouveau dû changer d'hébergeur, ayant de gros problèmes avec STRATO. Récemment nous avons encore connu de gros problèmes de connexion notamment pour tous ceux qui sont clients de Orange, qui semble être sur la liste noire au niveau des nœuds de connexion. Le problème semble résolu, pour l'instant.

Certaines rubriques du site demandent la participation des associations et des adhérents et propriétaires de moulins, pensez à nous aider à enrichir ces rubriques :

1. La Route des Moulins. Cette rubrique est très consultée. Elle a besoin d'être enrichie en permanence, notamment dans certaines régions. La FFAM vous sollicite pour la mise à jour de ce catalogue des moulins présenté par région. Nous vous demandons en premier lieu de consulter le site et de faire le travail de complémentarité nécessaire, voire nous proposer les corrections éventuelles pour des erreurs constatées ou des actualisations. Les autorisations de publication sont à envoyer au Secrétariat, ainsi que toute information permettant la mise à jour.
2. Les nouvelles des moulins : nouvelles des restaurations de nouveaux moulins, les manifestations dans les moulins, sans oublier le compte rendu détaillé de la Journée des Moulins dans votre région qui ne peuvent se faire sans vous. Cette rubrique est un peu en panne par manque de remontées des infos.

Le site moulinsdefrance.org connaît une fréquentation stable, avec une moyenne de plus de 10 000 visites /mois, soit environ 300 visites /jour, et plus de 1 200 pages vues/jour. Notre site constitue un excellent tremplin pour les sites des associations qui bénéficient d'un ou plusieurs liens vers leur propre site (elles doivent de leur côté préciser qu'elles sont membres de la FFAM et mettre un lien vers le site de la FFAM). Des liens pointent vers moulinsdefrance.org sur de nombreux autres sites partenaires. Nous demandons en effet systématiquement un lien en réciprocité dès que nous établissons nous-mêmes un lien.

Un autre site est entièrement dédié à la revue « Moulins de France », moulinsdefrance.free.fr. Sa mise à jour est assurée par le rédacteur en chef de la revue, André Coutard.

Membres individuels Par Yves Delloye, délégué à la Section des membres individuels dite SMI

Le nombre des membres individuels est stable.

le total atteint 205 au 31/12/2010 dont 186 abonnés à MdeF – les non abonnés sont en majorité des personnes qui ont une double affiliation, par solidarité, comme membre individuel et membre d'une association territoriale et qui ont souscrit l'abonnement via cette association.

on compte 191 SMI à jour de cotisation mi avril 2011, dont 164 abonnés à la revue et dont 35 nouveaux 2011, étant noté que 8 membres individuels ont migré vers des associations nouvellement créées ou existantes, un a fait adhérer l'association dont il est président, et un autre a créé sa propre association locale ce qui est le but du jeu.

Le montant des dons est d'ores et déjà supérieur au montant reçu en 2010. Nous remercions les membres bienfaiteurs qui arrondissent le montant de la cotisation avec quelquefois plusieurs dizaines d'euros en plus.

Moulins de France

La parole est donnée à Christian François remplaçant André Coutard empêché.

Imprimeur, partenaire historique des publications de la FFAM, il est notre « conseiller en Edition ».

A chacune de nos rencontres, je vous parle des difficultés rencontrées, et je fais appel à vous pour m'aider, pour soutenir la revue en collectant de nouveaux abonnements. L'effort n'est pas impossible, il est à notre portée à tous, ce n'est qu'une question de volonté de terrain.

Cette année 2010, et pour la 5^e année consécutive, Moulins de France, a encore réussi à obtenir des comptes positifs. Grâce à vous tous, mais l'exercice reste toujours un numéro d'équilibriste.

Pour 2010 les recettes s'élèvent à 31 439 € contre 28 341 € en 2009

Et les dépenses à 27 391 € contre 27 084 € en 2009

A noter le n° 84, spécial congrès en Lot-et-Garonne, imprimé pour la première fois sur 40 pages.

Le solde positif s'élève donc pour 2010 à 4 048 € contre 1 257 € en 2009 et 3 255 € en 2008

Qu'allons-nous faire avec cette somme ? De ce solde positif ? Il couvre déjà les 2 743€ du supplément spécial Cholet du n° 85 de janvier 2011, et il nous permettra de poursuivre l'effort. Les revues d'avril et octobre, soit un n° sur deux paraîtront dorénavant sur 40 pages, en attendant que vous nous offriez la possibilité de tirer ainsi les 4 revues de l'année ?

Le nombre d'abonnés à la revue au cours de l'année 2010 a progressé, il a avoisiné les 2 000 pour dépasser ce chiffre en fin d'année, au routage du n° de janvier 2011, contre 1 759 en 2009, chiffre alors en stagnation depuis alors 2 ans, ce qui était inacceptable.

Lors de l'AG 2009, nous vous avons proposé le challenge de passer le cap des 2 000 abonnés en 2010.

Vous avez relevé le pari, c'est fait. Mais il ne faut pas que vous endormir sur vos lauriers, la pérennité de la revue, c'est l'affaire de vous tous.

La réussite des n° 81 ; 82 ; 83 et 84 de l'année 2010 est le fruit d'un travail commun :

- d'auteurs qui souhaitent faire connaître leurs travaux et valoriser les moulins de leurs régions,
- d'une rédaction et d'un imprimeur qui souhaitent vous présenter une revue la plus agréable possible,
- mais surtout, finalement, de vous abonnés, sans qui Moulins de France ne pourrait exister.

Notre succès commun semble sur la bonne voie mais il est pourtant fragile. Je demande encore à tous les présidents et responsables associatifs présents, de fournir un effort tout particulier pour multiplier la diffusion de Moulins de France, au sein de leur association mais aussi particulièrement vers des abonnements « extérieurs ». Notre revue est susceptible d'être diffusée très largement hors de notre milieu, soit dans les administrations liées à l'eau ou au Patrimoine, l'enseignement, les bibliothèques municipales, etc... Ces nouveaux lecteurs, parfois décisionnaires dans leur administration peuvent nous apporter beaucoup en propageant notre ligne d'action. Je compte sur votre capacité de persuasion pour assurer à la revue "Moulins de France" la stabilité financière qu'elle mérite... dans l'intérêt de la sauvegarde de nos moulins.

La principale faiblesse de « Moulins de France » ne tient pas au manque de documents à publier mais à la trop lente progression du nombre de ses abonnés, qui eux seuls peuvent nous permettre d'obtenir le « confort financier » nécessaire au développement de votre revue.

Rendez-vous à l'AG 2011 pour savoir si vous, si nous, avons su poursuivre notre effort.

La journée des moulins : par André Lacour

Bilan JPPM 2010

La 13^e édition de la *Journée du Patrimoine de Pays journée des Moulins*, ayant pour thème : « Dates et Personnages », a rassemblé 1 330 animations. Ce nombre en baisse par rapport aux années précédentes se situe au niveau de 2006. L'essentiel de la baisse est liée aux problèmes que rencontre le FNOTSI.

La FFAM devient le premier réseau d'affiliation avec 285 animations, représentant 21 % des manifestations. Viennent ensuite la FNASSEM (en hausse avec 15 %), MPF (en hausse avec 6,30 %) pour les réseaux de participation les plus importants.

Beaucoup de structures comme les collectivités et autres (plus de 30 % des animations) ne sont pas affiliées. Au regard de la fréquentation des animations, les moulins sont toujours très appréciés (50 000 visiteurs). Le public a une opinion positive vis-à-vis des moulins. Il ne faut donc pas négliger la JPPM qui peut être un bon moyen de faire passer nos messages.

Point sur la JPPM 2011

Le thème de cette année « Patrimoine caché » ne nous est pas défavorable. Les inscriptions sont maintenant terminées et laissent augurer un regain du nombre d'animations en général et également pour les moulins en particulier. J'en profite pour remercier les présidents d'associations sur lesquels je me suis appuyé pour collecter les animations. De plus, ils ont fait un effort particulier pour la saisie des inscriptions dans le fichier EXCEL que je leur ai personnalisé. J'ai eu le plaisir aussi cette année, de voir participer des associations pour la première fois. Tout cela devrait donner de bons résultats au total.

Nouvelle organisation

Des changements sont intervenus dans l'organisation. Les associations organisatrices de la JPPM sont désormais liées par une convention et la FPE (ex FNASSEM) devient le maître d'œuvre de l'organisation. Nos conditions pour participer à la nouvelle formule ont été satisfaites :

- La préparation de la JPPM doit être conservée avec les mêmes réunions périodiques qui définissent les différentes phases d'élaboration de la manifestation (définition du thème, communication du thème, élaboration des outils de communication-dossier de presse-affiche-journal-bulletin d'adhésion, saisie des inscriptions, choix des vingt meilleurs projets d'animation, promotions de ces projets au niveau national, distribution des affiches, bilan de la manifestation), ainsi que l'établissement d'un budget et d'un bilan comptable,
- Le titre « Journée de Patrimoine de Pays, journée des Moulins » (JPPM) doit être conservé
- La date du troisième dimanche de juin doit être conservée,
- Le titre de la manifestation et les logos des participants au comité de pilotage doivent être reproduits par les délégations régionales et locales organisatrices sur tous leurs documents de communication,
- Les inscriptions des propriétaires de moulins et des membres de la FFAM seront regroupées par le représentant de la FFAM pour éviter les doublons onéreux et déstabilisants pour les candidats sauf pour les régions Poitou-Charentes et Midi-Pyrénées suivant l'adage : « on ne change pas une équipe qui gagne »,
- la demande de faire apparaître sur le budget du comité de pilotage une mise à disposition en nature pour la gestion des inscriptions des animations « moulins ».

La FFAM continue à réaliser l'affiche <FFAM journée des moulins> dans le même esprit de ligne graphique que les années précédentes, cette affiche a vocation à être utilisée lors de chacune des manifestations dans les moulins durant la saison 2011. Elle représente un moulin à eau du Jura au recto, et au verso la liste des associations affiliées et des contacts par département actualisée 2011. Elle est distribuée à ce congrès sous forme d'affiches à plat et de dépliants (lesquels feront l'objet d'envoi aux associations non représentées au congrès).

Cette nouvelle organisation a eu le mérite de bien clarifier le rôle de chacun et de le mettre sur papier ce qui devrait éviter les dérives dans le futur.

Je vous remercie de votre attention et de votre participation.

Intervention de Jean-Marie Pingault qui assure le suivi de la cellule juridique de la FFAM pour défense des moulins. Il représente la FFAM dans de nombreuses instances. Il est aidé par Me Rémy, et par nos différents partenariats qui permettent de croiser l'information, ainsi que différents relais qui assurent une veille juridique et que je remercie.

Intervention de Benoît Huot sur l'association Moleriae

La FFAM est membre fondateur représenté par notre administrateur Benoît Huot qui occupe la fonction de secrétaire. L'association compte une trentaine de membres. Les activités 2010 furent la participation aux journées européennes des moulins et du patrimoine meulier, le colloque de Rome, les 30 ans de la réserve du Pinail dans la Vienne et la constitution d'un site Internet. L'AG 2009 s'est déroulée le 28 octobre 2010. Les statuts n'étant pas adaptés pour désigner un nouveau CA, j'ai préparé les nouveaux statuts et l'AG Extraordinaire qui eut lieu à La Ferté-sous-Jouarre le 2 mars 2011, suivie de l'Assemblée Générale 2010. Cette dernière a permis de constituer un nouveau CA, dont la FFAM est membre, je continue à représenter la FFAM au CA bien que démissionnaire de la charge de secrétaire. Les activités à venir sont la fermeture du musée de Jacques Beauvois et le déménagement de la collection.

RAPPORT FINANCIER de l'exercice 2010, Jacques Chavanon, trésorier

Le compte de résultat :

L'exercice 2010 est négatif, il se solde par une perte de 6 469 euros.

Les dépenses, charges et impôts se montent à 137 961 euros

Les charges d'exploitation s'élèvent à 135 302 euros, qui se répartissent sur les gros postes suivants :

- 8 775 euros pour les charges externes
- 22 109 pour les charges de fonctionnement
- 77 025 pour les charges d'activités
- 27 393 euros pour l'édition de la revue Moulins de France

La répartition en pourcentages donne env. : charges externes : 7 %, fonctionnement : 16 %, activité : 57 %, revue 20 %

Les principales charges d'activité se détaillent comme suit :

- le congrès pour 37 704 euros
- le colloque de Cholet pour 19263 euros
- la journée des moulins pour 2 512 euros (dont 1794 euros pour les affiches)
- la participation au salon du patrimoine pour 3 398 euros
- le coût des éditions FFAM pour 6 825 euros
- le tirage des timbres FFAM pour 3 000 euros
- les achats de livres pour la librairie : 731 euros

Les impôts sur les revenus des placements s'élèvent à 1 244 euros,

Les produits Réalisé : 131 462 euros se répartissant principalement comme suit :

- 17 831 euros pour les **cotisations et dons**
- 70 769 euros pour les **produits d'activités** :
 - o 9 227 euros pour les ventes de Publications FFAM
 - o 2 387 euros de ventes de librairie
 - o 1 667 euros de ventes du timbre congrès
 - o 51 748 euros encaissés pour le congrès
- 30 349 euros pour **la revue Moulins de France**,
- 12 453 euros de **produits financiers**

La répartition en pourcentages donne env.: cotisations : 13,50 %, activités : 54 %, revue: 23 %, produits financiers : 9,5 %

Analytique :

1. Une mise en perspective des **dépenses et des recettes** montre :

- Que la revue est bénéficiaire
- Que les charges externes et de fonctionnement (30 884 €) sont pratiquement compensées par les cotisations et par les intérêts des placements (30 284 €)
- Mais que les recettes et dépenses d'activités ne sont pas équilibrées cette année en raison de l'organisation exceptionnelle du colloque de Cholet qui a coûté 19 263 € et pour lequel les participations et dons se sont élevées à 4 977 euros. Cette action a donc été autofinancée par la FFAM à hauteur de 14 286 € ce qui représente les ¾ de la dépense.

2. **Les cotisations et les dons sont en progression par rapport à 2009 :**

- pour les associations territoriales : 8 626 € (contre 7 917 €)
- pour les associations locales : 2 169 € (contre 1 773 € en 2009)
- pour les membres individuels : 6150 € (contre 5 994 € en 2009)
- et les dons : 886 € (contre 550 € en 2009)

La progression globale d'une année sur l'autre est d'environ 10 %

Comptes financiers Au 31/12/2010, le total des disponibilités est de 21 692 € (contre 26 580 € fin 2009).

Livret Société Générale	11 896 euros
Compte sur Crédit Mutuel	8 404 euros
Livret Bleu au Crédit Mutuel	1 152 euros
Intérêts à recevoir	241 euros

Placements : Les valeurs mobilières de placements au 31.12.2010 se montent à 283 597 euros répartis sur les deux banques Sté Générale et Crédit Mutuel, sans changement par rapport à 2009.

RAPPORT MORAL Intervention de Annie Bouchard présidente

Chers amis,

Je vous souhaite à tous la bienvenue. Je vous remercie de votre présence, c'est un grand réconfort que de vous voir une nouvelle fois si nombreux à cette manifestation annuelle très importante, ce qui démontre votre intérêt à tous pour les moulins, mais aussi pour la vie de notre Fédération. Depuis longtemps le quorum ne nous fait plus soucier.

Au nom du conseil d'administration et en mon nom propre, je vous remercie très sincèrement de votre participation.

*Je constate avec satisfaction que le dynamisme de la FFAM rayonne avec toujours plus d'Associations affiliées. On peut affirmer que la FFAM rassemble avec efficacité. Les rapports qui vous ont été présentés témoignent d'une activité soutenue de la Fédération, sous-tendue par une bonne gestion financière. Au-delà de l'effort permanent de développement, nous devons maintenir la motivation d'une équipe très sollicitée, **en grand besoin d'être renforcée**, et nous souhaitons voir avancer des projets et mener des actions de longue haleine, et préparer la relève le moment venu.*

Vous m'avez invitée à des **manifestations** chez vous, je me suis ainsi rendue en Côtes d'Armor, dans les Alpes de Haute-Provence, le Var, dans les Deux-Sèvres, la Vienne, en Lozère, Pas-de-Calais, Loire-Atlantique, Landes.....

Quelques collègues m'ont aussi représentée lors d'Assemblées générales ou réunions éloignées, je pense notamment à Jacques Chavanon, à Paul-André Marche, André Garrigues, André Lacour, Jean-Marie Pingault, Benoit Huot, Christian François, Alain Forsans, etc. Ces contacts sur le terrain rendent ensuite plus simples les échanges par mails ou par courrier, et je remercie sincèrement toutes les personnes qui accueillent le ou les représentants de la FFAM.

Avec une revue dont la qualité va croissant (étant à l'écoute des messages de satisfaction que nous recevons), des flashes internes où les associations peuvent puiser quantité d'informations ayant vocation à être rediffusées à leurs adhérents, avec un site Internet vivant, des fiches techniques, des contacts personnels avec les responsables associatifs, un appui technique et juridique aux propriétaires de moulins pour résoudre des problèmes qui vont des droits d'eau à la recherche d'entreprises et de matériel, des colloques, des communiqués de presse, la FFAM communique, informe et apporte une aide qui semble appréciée. Avec le développement de l'Internet, les contacts se font désormais par voie électronique, l'information papier étant uniquement diffusée aux quelques associations qui ne possèdent pas encore d'adresse électronique.

Tout le travail de la FFAM repose sur les relations que nous établissons ensemble ; il n'y a pas la FFAM d'un côté, les associations de l'autre, il y a le travail que nous faisons en commun. Sans vous la FFAM n'existe pas. Et sans votre participation active nous ne pouvons rien...

Nous avons vu que le nombre d'associations affiliées augmente chaque année, (pour mémoire passage de 30 à près de 90 associations). L'évolution depuis plusieurs années tend à se faire pour la sauvegarde des moulins par bassin versant, et de plus en plus d'associations se constituent selon ce critère, les nouvelles associations affiliées sont des associations de bassin hydrographique. C'est ce phénomène que nous avons voulu anticiper lors de la dernière AG extraordinaire. Les nouvelles associations reçues confirment que c'était la bonne politique.

Nous sommes particulièrement satisfaits de constater que toutes les associations territoriales sont à jour de cotisation, la plupart depuis fort longtemps –merci pour les bénévoles, l'envoi des relances étant une tâche à la fois dévoreuse de temps et pas particulièrement agréable- et que presque toutes soit sont ici représentées par leur président en personne ou un membre de leur CA, soit ont envoyé un pouvoir. Un grand merci à tous.

A propos des cotisations ou abonnements, nous avons expérimenté cette année le règlement par virements, plusieurs associations ont utilisé ce système qui pourrait être généralisé, le plus difficile étant avec quelques banques la mise en place du processus, ensuite tout se fait depuis votre ordinateur...

A votre niveau, il est essentiel de nous faire remonter régulièrement les informations locales dont nous avons besoin, la communication c'est l'affaire de tous. Nous souhaitons parler de ce qui se fait sur le terrain, de ce qui se passe chez vous! Pour le site, la revue Moulins de France et le flash, la plume est à vous, quelques lignes suffisent pour communiquer sur la remise en eau d'un moulin, une restauration, une nouvelle roue, une manifestation, etc... le but est de valoriser vos actions et d'encourager ceux qui ont des projets, même débutants. Quelques lignes... mais rédigées. De grâce pas d'affiches en pdf dont nous devons extraire et ressaisir les infos ! travail long et fastidieux... = pendant ce temps nous ne travaillons pas sur les dossiers cruciaux !

*Je vous félicite et vous remercie des efforts faits par chacun de vous... Merci à tous les responsables d'associations. Une bonne gestion est significative du bon fonctionnement d'une association. **La FFAM deviendra dans les années à venir ce que vous, vous en ferez !***

Fondation du Patrimoine

La FFAM adhère depuis 2004 à la Fondation du Patrimoine. Une convention de partenariat a été signée en 2006 avec la FDMF et la Fondation pour la mise en place du Concours « Nos moulins ont de l'avenir ». En 2010, les 2 sites primés sont les Gens de Cherves dans la Vienne, pour l'aspect animation, et le moulin de Narrat pour une restauration remarquable. La Fondation finance le prix de 5 000 € dans chacune des catégories, jusqu'en 2010 les fédérations se sont partagé l'organisation matérielle ainsi que les frais de réception pour remise de ces prix.

Une nouvelle convention a été signée. Le concours est ainsi reconduit pour 3 années, un dossier unique est demandé aux candidats, que ce soit en catégorie restauration ou en catégorie animation. Le jury se réunira début septembre, et les prix seront remis à Paris lors du salon des Maires en novembre, avec organisation et prise en charge des frais de réception par la Fondation. Une petite manifestation peut toutefois être organisée sur site avec l'association territoriale concernée et les 3 partenaires.

Relations et partenariats

La Fédération et les associations entretiennent des relations avec leurs homologues à l'étranger, par des échanges de publications, des voyages à l'étranger, des conférences, par l'adhésion à TIMS (*The International molinological Society*) dont Benoit Deffontaines est le représentant pour la France. Mais cela est insuffisant : nous devons notamment recenser les personnes capables de s'exprimer en anglais, et participer plus nombreux aux manifestations internationales. Nous avons de plus en plus d'adhérents membres individuels à l'étranger, et des contacts intéressants avec eux. Certains de nos adhérents ont des contacts en Hollande, en Angleterre, en Espagne, au Portugal... Le bureau met en place des échanges. En plus des contacts existants en Belgique et Pays-Bas, nous avons noué des contacts avec l'Angleterre et l'Irlande, ainsi qu'avec l'Italie.

La TIMS organise en septembre son Symposium au Danemark, la FFAM doit y participer.

La Journée des moulins, est la manifestation phare de l'année. André Lacour vient de nous en parler.

Le succès de la journée des moulins repose sur l'engagement des associations territoriales et locales, et sur les propriétaires de moulins. Je vous félicite tous de votre implication.

Quelques dirigeants d'associations ont évoqué, voire souhaité (quelques courriers nous ont été adressés en ce sens courant 2010) la mise en place d'une Journée des moulins « unique ». Nous rappelons que, historiquement notamment dans le nord de la France et depuis 1995 à la FFAM, cette journée existe, elle a lieu traditionnellement le 3^e dimanche de juin. Un sondage effectué en 2009 a d'ailleurs confirmé que cette date correspond au vœu d'une grande majorité des propriétaires de moulins, premiers concernés. Elle rencontre un succès et un soutien médiatique croissants. Depuis, d'autres événements ont pu être mis en place, plus ou moins en concurrence avec cette journée, ce qui ne justifie pas que la FFAM modifie cette tradition ancienne bien établie de fêter les moulins en juin.

En 1997, la FFAM figure parmi les membres fondateurs de la Journée du Patrimoine de Pays. Partenaire de cette manifestation devenue "Journée du Patrimoine de Pays - Journée des Moulins", elle conserve son identité spécifique au patrimoine moulins et, au sein de l'organisation interne, la gestion de la catégorie « moulins ».

Résultat d'une longue tradition, grand et unique Rendez-vous annuel national, cette journée médiatisée est l'occasion de faire connaître à tous publics notre patrimoine, et découvrir ses facettes touristiques, économiques, énergétiques. C'est en outre, particulièrement cette année 2011, le moment propice à la sensibilisation de la sauvegarde des moulins, combat soutenu activement par nos partenaires institutionnels de JPPM. Nous vous ferons parvenir un document à diffuser aux visiteurs.

Fin 2010 il y a eu Cholet, notre Colloque de Cholet qui a réuni plus de 150 personnes de toute la France

Qui enchainait avec la pétition, et ensuite le recours au CE contre la circulaire dite de « continuité écologique » dont JM Pingault vient de nous parler.

Cholet dont le budget a été validé par le CA. L'effet de masse était une des conditions de l'écho de Cholet, et pour faciliter la participation du maximum d'entre vous à cette manifestation, le CA a décidé de soutenir cette action en finançant une bonne partie sur nos réserves notamment les excédents congrès, les excédents des années antérieures étant destinés à des actions exceptionnelles, Cholet en était une.

Merci à tous ceux qui sont venus parfois de loin et qui ont eux aussi soutenu cette action par des dons.

C'est aussi grâce à l'écho de Cholet, les communiqués de presse et autres, les retombées médiatiques, que nous avons obtenu le soutien du G8 Patrimoine, qui est le regroupement des 8 associations de patrimoine en France reconnues d'utilité publique (FPE, MPF, VMF, Rempart, LUR, Demeure historique, SPPEF, Sauvegarde de l'Art français).

Je rappelle que l'un des buts de Cholet était de cesser de rester enfermés dans cette boucle « les moulins parlent aux moulins » et de chercher à se faire entendre par des oreilles extérieures...

Ce n'est pas terminé. En mars le colloque au Mans a réuni 250 personnes, organisé par l'association de sauvegarde Moulins et Rivières de la Sarthe avec le soutien de la FFAM. Nous souhaitons l'organisation d'un autre colloque dans une autre région ? Nous avons RV le 11 mai avec le député Flajolet, député du Pas-de-Calais, qui était le rapporteur de la Loi sur l'eau, la LEMA en 2006, et que nous connaissons déjà bien. Merci à tous pour votre relai de l'information sur le terrain, courrier sécheresse, etc

Merci pour réactivité et votre implication dans les réunions de classements de rivières. Grâce à votre action sur le terrain, le problème des seuils a été relayé par la presse.

La présidente remercie tous ses collègues, présents ou empêchés, élus ou cooptés, sans oublier ceux qui travaillent « dans l'ombre », notamment notre ami Jean-Pierre Diény qui tient, avec une rigueur et une minutie que nous pouvons tous apprécier, le listing de routage de la revue Moulins de France.

COMPTES ANNUELS 2010 ET BUDGET 2011

24.04.2011

DEPENSES	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	RECETTES	Réalisé	Prévu	Réalisé	prévu
	2009	2010	2010	2011		2009	2010	2010	2011
Charges externes					Cotisations				
Loyers					ARAM	7918	8000	8626	9170
Frais postaux	714	2 000	858	960	ALAM	1774	1800	2169	2000
Téléphone	135	150	166	170	SMI	5994	6000	6150	6000
Internet	572	600	770	800	Don divers	568	550	886	600
Site Mdf	233	150	498	200	total cotisations	16254	16350	17831	17770
Fourn.Administratives	775	1 000	1 653	1 700	Don CREDIT MUTUEL	750	0		
Assurance RC + Local	844	650	685	700					
Achat ordinateur/Vidéoproj	0	800							
Cartes de vœux et calendriers	1 674	1 000	2 511	0					
Comptabilité	1 603	1 650	1 634	1 645					
Total charges externes	6 550	8 000	8 775	6 175					
Charges de fonctionnement									
Documentation / Colloques	395	250	280	300					
Frais de mission spéciales (jur.)	3 924	4 000	4 107	4 200					
Missions,déplacements	16 097	16 000	17 722	18 000					
Total charges de fonctionnement	20 416	20 250	22 109	22 500					
Charges d'activités					Produits d'activités				
Congrès (hors frais administr.)	40 245	41 000	37 704	30 000	Congrès	45091	44000	51748	40000
Timbres congrès	1 200	3 000	3 000	2 000	timbres congrès	1005	2000	1667	1700
Divers (dons)	500	0	350	0	Facturation port	79	70	5	0
Achats médailles et port expéd.	2 924	0			Ventes médailles	2415	400	96	
Affiches JNM/Dépliants	1 913	2 000	1 794	2 800	Vente divers	0		56	80
Achats librairie	2 656	1 500	731	750	Ventes librairie	2502	2500	2387	2000
Frais concours Fond. Patrim.	1 032	850	1 244	1 000	Ventes Rivals (4 Tomes)	820	500	798	500
Achat imprimante/ordin./disque	0				Ventes publications FFAM	994	1000	1236	1000
Achats pour éditions FFAM	4 707	6 000	6 826	5 000	Ventes "Roues Schrambach"	1685	1200	768	400
					Ventes Guide "Heschung"	1406	1000	1961	1000
Achat 2 panneaux Expo FFAM	0	400			Ventes MAV Hourdais	793	300	110	50
Colloque de CHOLET		0	19 263		Inscriptions et dons CHOLET			4977	
Stand salon du patrimoine	2 807	3 500	3 398	3 500	Ventes "Gaucheron"	25	50	115	50
Publications Fonds Rivals					Ventes Ecrits Fonds Rivals	305	300	115	50
Co-édition Bruggeman					Ventes Bruggeman	1306	1000	526	250
Autres salons (généalogie)			678	1 400					
Cotisations autres assos	557	600	522	530	Ventes L'Art du meunier	215	200	250	100
Frais juridiques			797	1 200	Ventes "Moteurs autres"		1700	1237	500
Communication Jpatr..+JNM	479	850	718	750	Ventes "Moulins de Seine"		1700	2717	700
total charges d'activité	59 020	59 700	77 025	48 930	total produits d'activités	58 641	57 920	70 769	48 380
Frais/impôts financiers					Produits financiers				
Sce bancaire (dont garde)	224	250	162	164	Produits financiers CM	2440	5 500	5 227	5 200
Impôts sur produits financiers	988	1 400	1 244	1 245	Produits.Financier SG	6985	6 985	6 985	6 985
Amortissements	315		144	236	Intérêts livret SG	450	450	224	200
					Intérêt livret CM	546	95	17	15
TOTAL hors Revue	87 513	89 600	109 459	79 250	TOTAL hors Revue	86 066	89 100	101 053	78 550
Revue M de F					Revue M de F				
Frais d'édition	25 782	27 000	26 253	27 400	M de F abonnements.Adh	22670	23000	23454	24500
Frais de rédaction	369	400	101	300	M de F abts non adhérents	3354	3500	3328	2500
Expéditions au numéro	933	1 000	1 038	1 200	M de F au numéro	420	500	1098	1200
					Encarts publicitaires	1550	1550	2100	2000
					Annonces	347	350	459	400
TOTAL Revue M de F	27 084	28 400	27 393	28 900	TOTAL Revue M de F	28 341	28 900	30 439	30 600
sous/total Dépenses	114 597	118 000	136 852	108 150	Sous/total recettes	114 407		131 492	109 150
Variation de stock	-1 717		1 109	1 000	Reprise sur stock	1 766			
TOTAL DES CHARGES	112 880	118 000	137 961	109 150	TOTAL DES RECETTES	116 173	118 000	131 492	109 150
excédent de l'exercice	3 293	0			perte de l'exercice			6 469	
TOTAL GENERAL	116 173	118 000	137 961	109 150	TOTAL GENERAL	116 173	118 000	137 961	109 150

Vendredi 29 avril. Intervention de Hubert Villeneuve qui présente les membres de la commission (dont la plupart sont présents) :

Présents Jean-Marie PINGAULT, Claude BEAUVAIS représenté par J.-P. Rabier, Christian BONNOT, Bernard DELRUE, Paul-André MARCHE, Hubert VILLENEUVE, Jean MOREAU représenté par Bernard DELRUE, et Michel PIERRE excusé.

Il s'agit d'un petit groupe de réflexion et d'échanges, ayant reçu mission sur un sujet précis, les échanges se limitant aux seuls membres de la commission, sans copie à d'autres destinataires, ce qui finirait par nuire à de bonnes conditions de travail.

Me paraissant aller avec ce rôle de pilotage que m'a confié le bureau national, je vous propose que nous gardions présente à l'esprit la place particulière qu'a Jean-Marie Pingault parmi nous : Tu assures, Jean-Marie, une fonction bien particulière, une défense au plan juridique de ceux qui sont menacés ; tu es aussi, comme nous tous, membre de cette commission et nos actions devront être menées en appui aux tiennes. Elles ne sont pas forcément dans l'urgence et au plus proche des adhérents, elles seront à la fois différentes et convergentes.

Il y a actuellement une réelle opportunité à saisir les politiques, cela va des parlementaires au Président de la République en passant par le Premier Ministre. Les écologistes ne sont pas oubliés. Il y a également un souhait de travailler avec d'autres, agriculteurs, riverains, pêcheurs et producteurs d'énergie hydraulique sur des usines déjà en fonctionnement.

Je vous propose que nous agissions principalement dans trois directions, chacune de nos actions s'inscrivant dans un temps différent :

Dans le court terme, la préparation d'une lettre à envoyer à notre Président de la République et/ou au Premier Ministre.

Sur le moyen terme, il me paraît important aussi que nous rallions à notre cause un maximum d'élus, députés, sénateurs et conseillers généraux.

Rencontrons si possible une délégation de parlementaires afin que, dans l'immédiat, ils demandent l'arrêt de l'effacement des chaussées.

- Qu'ils demandent que cette action ne soit pas poursuivie tant que son impact sur l'environnement, sur l'économie (perte définitive d'un outil de production avec l'effacement des seuils), sur le tourisme, sur l'écologie, sur le patrimoine, n'aura pas été évalué.

- Qu'ils avancent que l'effacement des chaussées a déjà commencé parce que cette action s'inscrit dans une vision particulière de ce qu'est la rivière, grosso modo, une chose à « renaturer », une chose où l'empreinte posée par l'homme doit disparaître.

Quand on se réfère aux textes et plus encore à ceux qui veulent les développer en leur restant fidèles, on lit ou on entend des mots clé dont voici quelques spécimens : La rivière doit pouvoir « divaguer », elle doit pouvoir emprunter « un espace de respiration » tous les 1 à 10 ans, cet espace correspondant à son lit mineur. « *Des espaces d'expansion de crues doivent être remobilisés* » ; pour cela, il faut que « l'incision » dans le sol soit la plus limitée possible. Les obstacles existant à l'heure actuelle font que « *le cours d'eau ne peut plus s'adapter* », « *il ne peut plus résoudre son problème* » (on voit bien à travers cette formulation, que la rivière n'est pas considérée d'un point de vue mécanique, elle a une faculté de penser, l'homme l'a aliénée, son emprise n'est plus régulatrice, économique, elle est uniquement négative), seul « *le cours d'eau supérieur peut encore se régénérer* »,...

- Enfin, se dégage des premiers échanges l'idée de demander au plus vite un **moratoire**, pour arrêter la destruction des seuils.

Ce moratoire devrait être rapidement accompagné d'une annulation de certaines mesures souvent récentes qui finiront par décourager les investisseurs : diminution du volume d'eau prélevé et donc moins de kilowatts produits, autres aspects de la loi NOME, effacement des seuils au seul motif que le moulin ne serait pas actuellement exploité, autres tentatives de supprimer le droit d'eau des moulins fondés en titre,...

Il faut ensuite, après cette première mesure d'urgence, travailler sur le fond :

- Poser comme postulat que **3 sources d'énergies propres et renouvelables** sont possibles et suffisantes pour couvrir nos besoins, il s'agit du **vent**, de l'**eau** et du **soleil**. Voir l'article paru dans « Le Monde » du 26 Mars, intitulé « Le plan B »,

- Repenser dans le sens d'une harmonisation les aides qui sont accordées à tel ou tel producteur pour son installation éolienne, hydraulique ou photovoltaïque.

- Faire en sorte que le kilowatt produit soit payé au même prix quelle que soit son origine, qu'elle soit photovoltaïque, éolienne ou hydraulique.

- Créer un institut de recherche indépendant qui étudierait les éventuelles nuisances, les différents impacts d'installation de ces sources d'énergies (les éoliennes renforceraient l'effet de serre, comment recycler les panneaux solaires quand ils seront en fin de course ?)

- Développer la recherche afin que ces techniques soient de plus en plus performantes et de moins en moins polluantes.

Il y a une troisième action qui est aussi d'importance. **Sur le long terme**, il faudra **rassembler des articles et autres documents** visant à démontrer l'incohérence de certaines décisions entre elles, visant à asseoir un certain nombre d'affirmations.